

Compte-rendu réunion CMJ du 2/02/2021

Présents :

Conseillers CMJ : Mélissa GARCIA, Lucie LUQUET, Perrine CHATAING, Elise HILLERITEAU, Jess SANCHEZ, Yanis MEYER, Augustin NEEL, Timéo PIRES ; Invitée CMJ : Tiphaine DESLOIR ;
Elus adultes : Jacques LAFFONT, Magali BLEIN, Olivier DUFOUR, David ORIOL, Christelle ROUSSET.
Absente excusée : Sylvie DEMIZIEUX

Cette séance se décompose en 2 temps :

- De 18h30 à 19h30 : réflexion sur le projet du Skatepark
- De 19h30 à 20h : présentation des jeunes élus au Conseil Municipal, et des projets en cours de réflexion.

1- Réflexion sur le projet du Skatepark

Lors du dernier CMJ du 8/12/2020, il avait été décidé :

- qu'il était nécessaire de consulter des futurs utilisateurs pour avoir une idée plus précise des besoins en la matière.
- que le nombre de modules se limiterait de 3 à 5.

Le CMJ se réunit donc aujourd'hui principalement pour réfléchir avec d'autres invités, à la détermination des types de modules qui pourraient être envisagés pour le projet.

Les invités sont :

Léane SIMPRASEUTH, Sidonie ORIOL, Mattéo ROIRON, accompagnés par Titouan, responsable de l'Accueil Jeunes.

Malo SANCHEZ, Mathis CHOQUELLE, Quentin GRANGE, Benjamin GRANGE et Mathys DESLOIR.
David MEUNIER, Conseiller Municipal et fervent adepte des disciplines du Skatepark.

Le sujet du lieu d'implantation n'est pas à l'ordre du jour. Ce sujet est complexe car étant donné le coût élevé du projet (notamment le prix du revêtement : 200 € le m²) et la surface requise (entre 300 et 600 m²), il faut prendre le temps de bien y réfléchir.

L'ensemble des participants s'accorde pour dire que des modules en acier ne sont pas forcément intéressants car d'un usage très limité et ont pour inconvénient de glisser lorsqu'il pleut. Ils occasionnent aussi plus de bruit.

Au contraire, un ensemble en béton avec modules intégrés peut être parfaitement adapté pour tous les types de disciplines et tous les âges et a l'avantage de mieux s'intégrer dans le paysage.

Le coût n'est pas forcément plus élevé, contrairement aux idées reçues, mais l'inconvénient reste qu'il faut être sûr de l'implantation, car une fois installé il ne pourra plus être déplacé, donc cela nécessite une réflexion approfondie.

Une fois le lieu d'implantation choisi et le budget disponible, nous convenons avec les jeunes conseillers et les invités que tout le monde sera de nouveau convié avec un prestataire pour préciser davantage le projet.

2- Présentation des jeunes élus au Conseil Municipal

Tour de table de l'ensemble des élus.

Présentation des projets en cours de réflexion ou de réalisation :

- Skatepark : le type de structure a été maintenant clairement défini, il s'agira d'une structure bétonnée avec modules intégrés. Il reste à prendre le temps de choisir le lieu d'implantation le plus adapté en terme de surface et de proximité avec des équipements de même cohérence. Ce projet représente un coût élevé pour la commune : au moins 60 000 € juste pour le revêtement de surface. Il ne pourra peut-être pas voir le jour avant quelques années.
- Parcours sportif le long de la rivière : des devis ont été demandés. Cela représente un coût approximatif de 10 000 €. Rappel du lieu d'implantation : point de départ / pont en béton le long de l'Anzieux et arrivée vers le vieux moulin. Afin d'adapter le parcours aux petits et aux plus grands, il a été déterminé d'intégrer des modules de type « jeux » dans le parcours.
- Abribus : le Maire demandera au Conseil municipal de ce soir de signer la convention avec la Région pour l'installation des 3 abribus (un à la gare, un vers la Vange, et un pour remplacer celui de la place des combattants)

Prochaine réunion : mardi 6 avril 2021.